

ARRETE DU MAIRE Nº 49/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-9 et L. 2213-1 et suivants,

Vu les travaux à exécuter à 54610 Serrières – à hauteur du N°9 rue Saint Sulpice, par SAUR France – 5 Allée André Ampère – 54700 Pont-à-Mousson, pour des travaux de remplacement d'un poteau incendie,

Le Maire de la Commune de BELLEAU,

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>. La circulation au niveau du N° 9 rue Saint Sulpice à 54610 Serrières, se fera en chaussée rétrécie à partir du Vendredi 1^{er} octobre 2021 jusqu'à la fin des travaux et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

<u>Article 2</u>. La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par L'Entreprise SAUR France - 5 Allée André Ampère – 54700 Pont-à-Mousson, chargée des travaux, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens pendant la durée des travaux.

Article 3. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

Article 4. La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

Article 5. Ampliation sera adressée à :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle – 1 rue Préfet Claude Erignac – 54038 NANCY Cedex Entreprise SAUR France – 5 Allée Ampère – 54700 Pont-à-Mousson Gendarmerie Nationale – 7 rue de Lorraine – 54610 NOMENY.

Belleau, le 29 septembre 2021. Le Maire,

Philippe BARTHELEMY

<u>Information importante</u>: En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 entré en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.